

DECRET N° 83-245 du 7 Juillet 1983

portant nomination des Camarades
Jean EGOUNLETY et Nathanaël MENSAH
en qualité de Conseiller Technique à
l'Economie et Conseiller Technique
aux Affaires Administratives du Pré-
sident de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des
Ministères ;

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 Juillet 1983,

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Jean EGOUNLETY est nommé Conseiller
Technique à l'Economie du Président de la République.

Article 2.- Le Camarade Nathanaël MENSAH est nommé Conseiller
Technique aux Affaires Administratives du Président de la Républi-
que cumulativement avec ses fonctions actuelles.

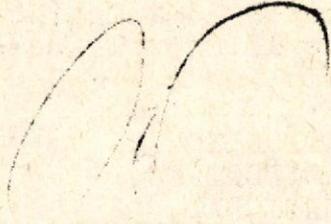
Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires et qui aura effet à compter de la date de prise
de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à Cotonou, le 7 Juillet 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MF 5
Autres Ministères 21 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3
DB-DSDV-DTCP-DI 20 DPE au MTAS 4 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 BCP 1
Intéressé 2 JORPB 1.-